



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Referendums

Question écrite n° 1377

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le cout de l'eventuel prochain referendum que compte organiser le Gouvernement sur la Nouvelle-Caledonie. L'organisation d'une telle consultation nationale necessite des moyens financiers tres importants, qui vont peser tres lourdement sur le budget de son ministere. Ces depenses pourraient etre contestables dans le contexte de rigueur que nous connaissons. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser l'estimation du cout d'un tel scrutin.

Texte de la réponse

Reponse. - Sur proposition du Gouvernement, le President de la Republique a decide de soumettre au referendum prevu par l'article 11 de la Constitution le projet de loi portant dispositions statutaires et preparatoires a l'autodetermination de la Nouvelle-Caledonie en 1998. Le cout pour l'Etat de l'organisation de cette consultation est actuellement estime a 209 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) **•ric**

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1377

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2311